RÉSIDENCE
SAINT VINCENT
LE GRAU-DU-ROI

LE GRAU DU ROI
PORT CAMARGUE

Un lieu de vie où chaque histoire compte

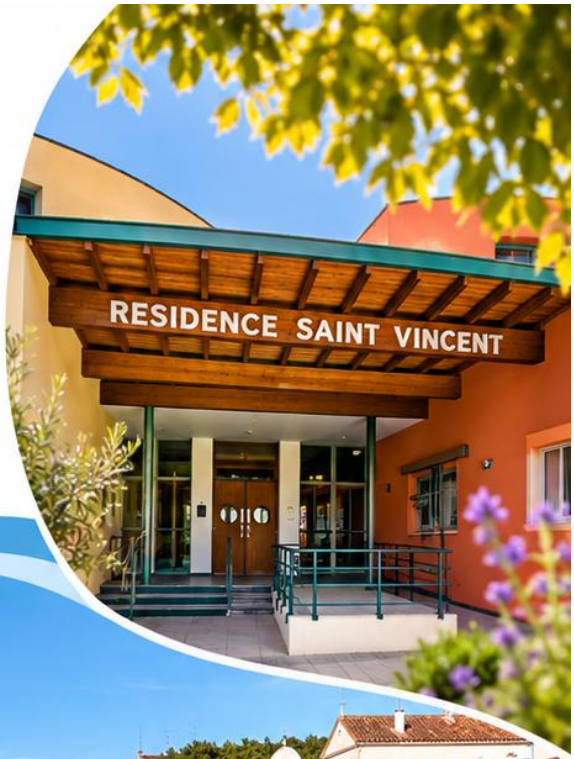

Livret D'ACCUEIL

ACCUEILLIR • ACCOMPAGNER • PARTAGER

Table des matières

MOT DE BIENVENUE 4

LA RESIDENCE SAINT VINCENT 5

- Un établissement public géré par le CCAS du Grau-du-ROI 5
- Une Résidence profondément ancrée dans son territoire 5
- Nos missions 6
- Les différents modes d'accueil 6

NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS 7

- Vous accompagner dans le respect de vos choix 7
- Préserver votre autonomie 7
- Votre consentement est recherché 8
- Votre projet d'accompagnement personnalisé 8
- Un projet qui évolue avec vous 9
- Vos proches sont les bienvenus 9
- Nos engagements au quotidien 9

LE JOUR DE VOTRE ENTREE 11

VOTRE CADRE DE VIE 12

- Les espaces communs 12
- Les chambres 12
- L'accès à internet 13
- La télévision 13
- Le courrier 13
- La restauration 13
- Votre avis sur les repas 13
- Partager un repas avec vos proches 14
- L'entretien de votre chambre et des locaux 14
- Entretien des équipements et petites réparations 14
- Les prestations extérieures 14
- Vos biens et effets personnels 15
- Les animaux 15
- Vos proches sont les bienvenus 15

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE A L'EHPAD 16

- Des soins adaptés à votre situation 16
- Votre médecin traitant 16
- Le médecin coordonnateur 16
- L'infirmière coordinatrice 16
- L'infirmière en pratique avancée 17
- La psychologue 17
- Les infirmiers et aides-soignants 17
- Une équipe pluridisciplinaire 17
- Examens et consultations extérieures 18

Vos transports pour raison de santé 18
En cas d'urgence 18
VIE SOCIALE, ANIMATION ET MAINTIEN DES LIENS 19
Continuer à vivre avec vos envies 19
Une équipe au service de la vie sociale 19
Vous choisissez de participer 19
Des activités diversifiées 19
Sortir de la Résidence 20
Maintenir les liens autrement 21
Donner votre avis sur les activités 21
Rester citoyen 21
Liberté de conscience et vie spirituelle 22
Communiquer et partager la vie de la Résidence 22
VOTRE EXPRESSION, VOTRE PARTICIPATION ET VOS DROITS 23
Le conseil de la Vie Sociale 23
D'autres moyens pour vous exprimer 23
Faire une remarque, exprimer une satisfaction, une demande, une plainte ou une réclamation 24
La personne qualifiée 24
Vos droits fondamentaux 24
Votre liberté d'aller et venir 25
Votre droit à l'information et votre consentement 25
Le respect de votre vie privée et de votre intimité 26
Confidentialité et protection de vos informations 26
Votre droit à l'image 27
La personne de confiance 27
Vos directives anticipées 27
Un environnement sécurisé 28
Un système d'appel à votre disposition 28
La sécurité incendie 28
Les situations exceptionnelles 28
La sécurité est l'affaire de tous 29
La démarche qualité et d'amélioration continue 29
VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'EHPAD 30
Une équipe à votre écoute 30
En cas de besoin, n'hésitez pas à nous solliciter 31
ACCUEIL 32

MOT DE BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous venez d'entrer à la Résidence Saint Vincent où vous envisagez d'y être accueilli. Ce livret a été conçu pour vous permettre, ainsi qu'à vos proches, de mieux connaître l'établissement, son fonctionnement, les prestations proposées et les professionnels qui vous accompagnent.

Entrer en EHPAD constitue une étape importante. Notre souhait est que vous puissiez progressivement prendre vos repères et faire de la Résidence un véritable lieu de vie, dans lequel vos habitudes, vos choix, vos attentes et votre histoire sont respectés.

La Résidence Saint Vincent est un établissement de proximité, profondément ancré dans la vie du Grau-du-Roi. L'ensemble des professionnels s'engage à vous proposer un accompagnement personnalisé, respectueux de votre dignité, de vos droits, de votre autonomie et de votre liberté de choix.

La Résidence veille à préserver votre qualité de vie, vos liens avec vos proches, votre participation à la vie sociale et votre place de citoyen.

Ce livret vous présente les informations utiles à votre accueil et à votre séjour. L'équipe reste à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos proches, pour répondre à vos questions et vous accompagner tout au long de votre parcours au sein de la Résidence.

La Direction et l'Equipe de la Résidence

LA RESIDENCE SAINT VINCENT

Un établissement public géré par le CCAS du Grau-du-ROI

La Résidence Saint Vincent est un **Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) public**, géré par le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Grau-du-Roi**.

Depuis le 1er janvier 2000, l'EHPAD est géré dans le cadre d'un budget annexe du CCAS du Grau-du-Roi.

Cette appartenance au service public territorial inscrit la Résidence dans une mission d'intérêt général et dans une volonté de répondre aux besoins des personnes âgées du territoire.

Une Résidence profondément ancrée dans son territoire

La Résidence Saint Vincent fait partie de l'histoire du Grau-du-Roi.

Créée en 1853 sous la forme d'un hospice, elle a progressivement évolué pour devenir un établissement dédié à l'accompagnement des personnes âgées.

Quelques étapes ont particulièrement marqué son histoire :

- 1853 : création d'un Hospice catholique au Grau-du-Roi,
- 1960 : évolution vers un établissement accueillant des personnes âgées,
- 1969 : développement de l'accueil des personnes âgées,
- 1999 : acquisition de l'établissement par la commune du Grau-du-Roi,
- 2000 : gestion de l'établissement par le CCAS,
- 2008 : extension et réhabilitation de l'établissement et création de l'unité protégée,
- 2019 : signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental,
- 2025-2026 : poursuite de la rénovation et de la modernisation des locaux et des équipements,
- 2026 : actualisation du projet d'établissement pour la période 2026-2031.

La Résidence demeure aujourd'hui un établissement de proximité, connu de nombreuses familles graulennes et étroitement lié à la vie locale.

Située au cœur du Grau-du-Roi, à proximité du centre-ville et du littoral, elle bénéficie d'un environnement particulièrement agréable. Son grand parc arboré et ombragé constitue un espace privilégié pour les promenades, les rencontres et les moments partagés avec les proches.

Nos missions

La Résidence Saint Vincent a pour mission **d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des personnes âgées en situation de perte d'autonomie**, en leur proposant un cadre de vie sécurisé et adapté à l'évolution de leurs besoins.

Elle accueille principalement des personnes âgées de **60 ans et plus**, et peut, dans certaines situations particulières et dans le respect des conditions réglementaires, accueillir des personnes de moins de 60 ans.

L'accompagnement proposé prend en compte toutes les dimensions de la personne : ses besoins de santé, son autonomie, mais également ses attentes, ses habitudes de vie, son histoire, ses relations sociales, ses choix et ses projets.

La mission de la Résidence peut ainsi se résumer autour de trois engagements :

PROTÉGER – ACCOMPAGNER – VALORISER

Chaque personne accueillie doit pouvoir continuer à vivre selon ses choix et ses possibilités, dans un environnement respectueux, sécurisant et ouvert sur l'extérieur.

Les différents modes d'accueil

La Résidence Saint Vincent dispose d'une capacité totale de **70 lits et places**, comprenant :

49 places d'hébergement permanent

15 places au sein de l'unité protégée « Cantou »

6 places d'accueil de jour.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour ses **64 places d'hébergement permanent**.

NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

Vous accompagner dans le respect de vos choix

À la Résidence Saint Vincent, chaque personne est accueillie avec son histoire, ses habitudes, ses attentes, ses capacités et ses choix.

Notre accompagnement vise à vous permettre de rester acteur de votre vie, y compris lorsque votre état de santé ou votre perte d'autonomie nécessite une aide plus importante.

Les professionnels s'attachent ainsi à :

- Respecter votre dignité, votre intimité et votre vie privée,
- Prendre en compte vos habitudes et votre rythme de vie,
- Préserver vos capacités et votre autonomie,
- Rechercher votre avis et votre consentement,
- Vous permettre d'exprimer vos choix et vos préférences,
- Favoriser votre participation aux décisions qui vous concernent,
- Préserver vos relations avec vos proches et votre environnement,
- Adapter l'accompagnement lorsque vos besoins ou vos attentes évoluent.

L'objectif n'est pas de faire systématiquement à votre place, mais de faire avec vous, chaque fois que cela est possible.

Préserver votre autonomie

L'entrée en EHPAD ne signifie pas renoncer à son autonomie.

Les professionnels vous accompagnent dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte de ce que vous pouvez et souhaitez continuer à réaliser vous-même.

Cet accompagnement peut notamment concerner :

- La toilette et les soins du corps,
- L'habillage,
- Les repas,
- Les déplacements,
- Les activités de la vie quotidienne,
- Les relations sociales et les activités,
- Le maintien des capacités physiques, cognitives et relationnelles.

L'aide apportée est adaptée à votre situation et réévaluée en fonction de son évolution.

Votre consentement est recherché

Vous avez le droit d'être informé de manière claire et adaptée sur l'accompagnement qui vous est proposé.

Votre avis et votre consentement sont recherchés pour les décisions qui vous concernent.

Les professionnels veillent à vous transmettre une information compréhensible, adaptée à vos capacités et à votre situation, afin de vous permettre d'exprimer au mieux vos choix.

Lorsque certaines décisions présentent un enjeu particulier en matière de santé ou de sécurité, elles sont discutées avec vous et, selon votre situation et vos souhaits, avec votre personne de confiance, votre représentant légal ou vos proches.

L'objectif est de rechercher autant que possible une décision comprise et partagée, respectueuse à la fois de vos libertés, de vos choix et de vos besoins de protection.

Votre projet d'accompagnement personnalisé

Quelque temps après votre arrivée, les professionnels apprennent à mieux vous connaître afin de construire avec vous votre **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**.

Votre projet personnalisé prend en compte notamment :

- Votre histoire et votre parcours de vie,
- Vos habitudes,
- Ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas,
- Vos souhaits et vos attentes,
- Vos capacités et votre autonomie,
- Vos besoins en matière de santé et d'accompagnement,
- Votre vie sociale et relationnelle,
- Les activités qui vous intéressent,
- Vos liens familiaux et affectifs,
- Les éléments importants pour votre qualité de vie.

Un **soignant référent** est désigné lors de votre admission. Il constitue un interlocuteur privilégié pour vous et vos proches et contribue au suivi de votre accompagnement.

Le PAP est élaboré avec votre participation. Vos proches peuvent également y être associés **selon vos souhaits**.

Il permet de définir des objectifs personnalisés et les moyens nécessaires pour y répondre.

Il constitue un repère commun pour les professionnels qui vous accompagnent au quotidien.

Un projet qui évolue avec vous

Votre Projet d'Accompagnement Personnalisé évolue avec vous. Il est réévalué régulièrement et chaque fois que l'évolution de vos souhaits, de vos besoins ou de votre situation le nécessite.

Vos proches sont les bienvenus

Le maintien des liens familiaux, amicaux et sociaux constitue une dimension essentielle de votre qualité de vie.

Vous avez le droit de recevoir chaque jour tout visiteur de votre choix. Les visites s'exercent dans le respect de votre volonté, de votre intimité ainsi que des droits et de la tranquillité des autres personnes accueillies.
Les modalités particulières susceptibles d'être mises en œuvre sont précisées dans le règlement de fonctionnement, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Ils peuvent, si vous le souhaitez, participer à votre accompagnement et notamment :

- Transmettre des éléments utiles concernant votre histoire et vos habitudes de vie,
- Participer à l'élaboration et à l'actualisation de votre projet personnalisé,
- Partager avec vous des activités et des temps de vie,
- Participer aux événements organisés par la Résidence,
- Vous accompagner lors de sorties ou de séjours familiaux,
- Contribuer aux différentes formes de participation proposées dans l'établissement.

Nos engagements au quotidien

À travers son projet d'établissement 2026-2031, la Résidence Saint Vincent affirme notamment son engagement à :

RESPECTER
vos droits, votre dignité, votre intimité et vos choix.

ÉCOUTER
vos attentes, vos besoins et votre expérience.

ACCOMPAGNER
sans se substituer systématiquement à ce que vous pouvez encore faire.

PERSONNALISER
l'accompagnement en fonction de votre histoire, de vos capacités et de vos souhaits.

PRÉSERVER
votre autonomie, votre vie sociale et vos relations avec vos proches.

ASSOCIER
le résident aux décisions qui le concernent et à la vie de l'établissement.

PROTÉGER
sans rechercher systématiquement la suppression de tout risque, mais en recherchant un équilibre adapté entre liberté et sécurité.

AMÉLIORER
en permanence les pratiques et la qualité de l'accompagnement proposé.

LE JOUR DE VOTRE ENTREE

Le jour de votre arrivée, vous êtes accueilli par les professionnels de la Résidence.

Un temps vous est consacré afin de :

- Vous accompagner dans votre installation,
- Vous présenter les principaux espaces de la Résidence,
- Vous présenter les professionnels,
- Répondre à vos premières questions,
- Vérifier avec vous les informations utiles à votre accompagnement,
- Réaliser l'état des lieux de votre chambre.

Les premières semaines permettent à l'équipe de mieux vous connaître et d'adapter progressivement votre accompagnement à vos habitudes, vos besoins et vos attentes.

VOTRE CADRE DE VIE

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les espaces communs

L'EHPAD dispose de :

- Une grande salle de restauration au rez-de-chaussée
- Une salle de restauration et une cuisine thérapeutique à chaque étage ou unité
- Un espace salon à chaque étage ou unité, tous équipés d'un poste de télévision,
- Un grand salon du rez-de-chaussée,
- Des espaces d'animation,
- Des espaces bibliothèques,
- Un salon de coiffure,
- Une chapelle

Les chambres

Elles sont meublées avec du mobilier appartenant à l'établissement (lit médicalisé, chevet, fauteuil de repos, une table et une chaise).

Vous avez la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans la limite de l'espace qui lui est dévolu et de l'accessibilité de la chambre.

Vous êtes encouragé à personnaliser votre environnement afin de vous y sentir au mieux.

Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette, d'un placard et d'un système d'appel malade.

Tout matériel apporté doit répondre aux normes incendie imposées à l'établissement.

Un état des lieux sera réalisé par le personnel de l'établissement au début ainsi qu'à l'issue du séjour.

L'ensemble des fluides (électricité, eau, éclairage, chauffage) utilisé dans le logement et le reste de l'établissement est fourni.

Le téléphone

Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique permettant de recevoir des appels gratuitement.

L'accès à internet

Les résidents peuvent, s'ils le souhaitent, accéder à internet via le réseau wifi de la résidence.

La télévision

Les chambres ne sont pas dotées de téléviseur, toutefois si vous le souhaitez, vous pouvez en installer un. Elle pourra être branchée à la TNT.
Pour accéder à des chaines ou plateformes telles que CANAL+ ou Netflix, les résidents doivent avoir une télévision connectée et souscrire aux abonnements correspondants. Ceux-ci sont à leur charge.

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour, sauf le week-end aux résidents qui le souhaitent.
Un classeur regroupant le courrier est à disposition des familles et des résidents.
Une boîte aux lettres est à votre disposition pour le courrier départ. L'affranchissement est à votre charge.

La restauration

La restauration constitue un temps important de la vie quotidienne et de la convivialité au sein de la Résidence.
Les repas sont préparés en tenant compte :

- Des besoins nutritionnels des personnes âgées,
- Des régimes prescrits,
- Des éventuelles allergies,
- Des textures adaptées aux capacités de chacun,
- Autant que possible, des goûts et habitudes des résidents.

Les menus sont établis selon un cycle défini et sont affichés dans la Résidence.
Une attention particulière est portée à la sécurité alimentaire et à l'hygiène dans le cadre du Plan de Maîtrise Sanitaire et des procédures applicables à la restauration collective.
Une collation est également proposée dans l'après-midi et peut être proposée la nuit selon les besoins.

Votre avis sur les repas

La qualité de la restauration fait l'objet d'un suivi régulier.
Une **Commission menus/restauration** permet notamment aux résidents de donner leur avis sur :

- Les menus ;
- La qualité des repas ;

- Les quantités ;
- La présentation ;
- Les attentes ou souhaits d'évolution.

Les remarques des résidents et des familles contribuent à faire évoluer la prestation.

Partager un repas avec vos proches

Vos proches peuvent, sur réservation, partager un repas avec vous au sein de la Résidence.
Ces moments contribuent au maintien des liens familiaux et à la convivialité.
Les modalités de réservation et le tarif applicable sont disponibles auprès de l'accueil.

L'entretien de votre chambre et des locaux

Les professionnels chargés de l'entretien veillent quotidiennement à maintenir des locaux propres et agréables.
Les chambres et les espaces collectifs font l'objet d'un entretien régulier selon des procédures de bionettoyage visant à :

- Assurer votre confort,
- Préserver l'hygiène des locaux,
- Prévenir les risques infectieux.

L'organisation de l'entretien cherche autant que possible à respecter votre rythme de vie et votre présence dans votre chambre.

Entretien des équipements et petites réparations

L'entretien des bâtiments, des installations techniques et des espaces extérieurs est assuré par le service technique de la Résidence, avec l'appui des services techniques de la commune lorsque cela est nécessaire.

Si vous constatez un dysfonctionnement ou une réparation nécessaire dans votre chambre, vous pouvez le signaler à un professionnel ou à l'accueil.

Toute intervention sur les installations électriques, sanitaires ou techniques de la chambre doit être réalisée ou validée par les professionnels compétents de l'établissement.

Les prestations extérieures

Vous pouvez continuer à avoir recours, selon vos souhaits et les possibilités de l'établissement, à certaines prestations extérieures.
Il peut notamment s'agir :

- De prestations de coiffure,
- De pédicurie ou podologie,
- D'autres prestations de confort ou de bien-être.

Lorsque ces prestations ne sont pas comprises dans le tarif de l'établissement, elles restent à votre charge.
Vous restez libre du choix du professionnel, sous réserve du respect des conditions d'intervention au sein de la Résidence.

Vos biens et effets personnels

La Résidence veille au respect de vos biens et effets personnels.

Toutefois, l'établissement **ne dispose pas d'une régie de dépôt** permettant d'assurer la conservation de sommes d'argent, de bijoux, d'objets précieux ou de valeurs appartenant aux résidents.

Il est donc recommandé :

- De ne pas conserver dans votre chambre des sommes importantes d'argent liquide,
- D'éviter d'y conserver des objets de grande valeur,
- D'identifier, lorsque cela est possible, vos effets personnels.

Les modalités relatives à la responsabilité de l'établissement, aux biens personnels et aux situations de perte ou de détérioration sont précisées dans le **règlement de fonctionnement**.

Les animaux

Conformément à l'avis rendu par le Conseil de la Vie Sociale (CVS), l'accueil permanent d'animaux de compagnie au sein de la Résidence n'est pas autorisé. Les animaux accompagnant les visiteurs peuvent toutefois être accueillis ponctuellement, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de tranquillité de l'établissement.

La Résidence développe également des actions de **médiation animale** dans le cadre de ses projets d'accompagnement.

Vos proches sont les bienvenus

Le maintien des liens familiaux, amicaux et sociaux constitue une dimension essentielle de la qualité de vie.

Vos proches peuvent vous rendre visite dans le respect : de vos souhaits, de votre intimité, du fonctionnement de l'établissement, de la tranquillité et de la sécurité des autres résidents.
Ils peuvent également participer, selon vos souhaits, à certains moments de la vie de la Résidence, aux animations, aux sorties et aux événements festifs.

Les modalités pratiques d'accès à l'établissement et de visite sont précisées par la Résidence et peuvent être adaptées lorsque des circonstances particulières de sécurité ou de santé publique le nécessitent.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE A L'EHPAD

Des soins adaptés à votre situation

La Résidence Saint Vincent vous propose un accompagnement médical adapté à vos besoins, à votre état de santé et à l'évolution de votre autonomie.

La démarche de soins s'inscrit dans votre accompagnement global et dans votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Votre information et votre consentement sont recherchés pour les soins et traitements qui vous concernent.

Votre médecin traitant

Vous conservez le **libre choix de votre médecin traitant**, sous réserve que celui-ci puisse intervenir au sein de l'établissement dans le respect des modalités d'organisation de la Résidence.

Le médecin traitant assure votre suivi médical individuel.

Plusieurs médecins libéraux interviennent régulièrement au sein de la Résidence.

Le médecin coordonnateur

Le **médecin coordonnateur** contribue à la qualité et à la coordination de l'accompagnement médical au sein de la Résidence.

Il n'est pas votre médecin traitant et n'a pas vocation à se substituer à celui-ci dans votre suivi médical habituel. Il exerce avant tout une mission de **coordination, de conseil et d'appui auprès de l'équipe et des professionnels de santé intervenant dans l'établissement**.

Le médecin coordonnateur travaille en lien étroit avec votre médecin traitant, l'Infirmière coordinatrice, l'Infirmière en Pratique Avancée et l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Cette coordination vise à garantir **un parcours de santé cohérent, sécurisé et adapté à l'évolution de vos besoins**, dans le respect de vos choix et de votre projet d'accompagnement.

L'infirmière coordinatrice

L'**Infirmière Diplômée d'État Coordinatrice (IDEC)** assure la coordination de l'équipe soignante.

Elle constitue également un interlocuteur privilégié pour les questions relatives à l'organisation des soins.

L'infirmière en pratique avancée

La Résidence dispose d'une Infirmière en Pratique Avancée (IPA).

Elle intervient dans le suivi global des résidents en lien avec les médecins traitants, les infirmiers, l'IDEC et les autres professionnels de santé.

La psychologue

La Résidence dispose d'une **psychologue** qui intervient auprès des résidents, de leurs proches et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

La psychologue joue également un rôle important dans l'élaboration et le suivi de votre **Projet d'Accompagnement Personnalisé**. Elle coordonne sa construction avec vous et avec les professionnels, à partir de vos attentes, de votre histoire, de vos habitudes de vie, de vos capacités et des différentes évaluations réalisées.

Elle participe également au déploiement de l'**approche Montessori adaptée aux personnes âgées**, qui vise notamment à s'appuyer sur les capacités préservées, à favoriser le choix, l'implication et le sentiment d'utilité de la personne.

Les rencontres avec la psychologue s'inscrivent dans le respect de votre volonté, de votre intimité et de la confidentialité des échanges.

Les infirmiers et aides-soignants

Les infirmiers assurent le suivi infirmier des résidents et veillent à la continuité, à la qualité et à la sécurité des soins. Ils assurent une surveillance clinique régulière et constituent un relais essentiel entre le résident, les médecins et l'ensemble de l'équipe soignante.
Les aides-soignants vous accompagnent quotidiennement dans les actes de la vie courante et contribuent à la surveillance de votre état général.
Leur accompagnement vise à préserver vos capacités et votre autonomie en recherchant, chaque fois que cela est possible, votre participation.
Les observations de l'ensemble des professionnels permettent d'adapter régulièrement votre accompagnement.

Une équipe pluridisciplinaire

Votre accompagnement ne repose pas uniquement sur les professionnels soignants.
Selon vos besoins, différents professionnels peuvent intervenir au sein de la Résidence, comme : les kinésithérapeutes, l'ergothérapeute, les pédicures-podologues, l'orthophoniste et d'autres professionnels spécialisés selon les situations.

La Résidence travaille également avec des professionnels et services extérieurs afin de faciliter l'accès aux soins spécialisés et de maintenir la continuité de votre parcours de santé.

Examens et consultations extérieures

Les professionnels de la Résidence contribuent à l'organisation et à la transmission des informations nécessaires à ces rendez-vous.
La Résidence peut également recourir à la téléconsultation lorsque cette modalité est adaptée à votre situation et permet de faciliter l'accès à un professionnel de santé.

Vos transports pour raison de santé

Selon votre situation, lorsqu'un déplacement vers un professionnel de santé ou un établissement sanitaire est nécessaire, le transport est organisé, il peut être réalisé notamment en ambulance ou en Véhicule Sanitaire Léger (VSL).
Les règles précises de prise en charge financière dépendent du motif du transport et des conditions fixées par l'Assurance Maladie.
Les déplacements réalisés pour convenance personnelle restent à la charge du résident.

En cas d'urgence

La Résidence dispose d'une organisation permettant de répondre aux situations d'urgence.
En cas de transfert vers un établissement de santé, les informations nécessaires à la continuité de votre prise en charge sont transmises, notamment au moyen du Dossier de Liaison d'Urgence (DLU).
La Résidence travaille avec les établissements et services sanitaires du territoire, et les équipes du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes.

VIE SOCIALE, ANIMATION ET MAINTIEN DES LIENS

Continuer à vivre avec vos envies

À la Résidence Saint Vincent, la vie sociale fait partie intégrante de votre accompagnement. Elle contribue à votre qualité de vie, au maintien de votre autonomie, à l'expression de vos choix et à la prévention de l'isolement.
Le projet « Vie sociale, Animation et Soins » associe les différentes dimensions de votre accompagnement afin de proposer des activités adaptées à vos envies, à vos capacités, à votre rythme et à votre état de santé.

Une équipe au service de la vie sociale

Les animatrices assurent la coordination et l'organisation des activités, en lien avec les autres professionnels et notamment les Assistants de Soins en Gérontologie (ASG).
Selon les projets, des bénévoles, associations, intervenants extérieurs et partenaires du territoire participent également aux activités proposées.
Les activités et accompagnements peuvent être collectifs ou individuels afin de tenir compte des souhaits et des possibilités de chacun.
Les informations concernant les activités proposées sont affichées dans les différents espaces de la Résidence et communiquées régulièrement aux résidents et aux familles.

Vous choisissez de participer

Les activités proposées ne sont pas obligatoires.
Vous restez libre de participer ou non aux animations et activités proposées.
Les professionnels cherchent à connaître vos goûts, vos centres d'intérêt, vos habitudes et vos envies afin de vous proposer des activités susceptibles de vous correspondre.
Vos souhaits en matière de vie sociale sont également pris en compte dans votre **Projet d'Accompagnement Personnalisé**.
Une activité peut ainsi avoir du sens pour une personne et ne pas en avoir pour une autre.
Le respect de votre rythme, de vos choix et de vos envies reste essentiel.

Des activités diversifiées

Les activités proposées évoluent au cours de l'année en fonction des souhaits des résidents, des saisons, des événements et des projets de la Résidence.
Des activités cognitives et créatives

- Lecture et revue de presse,
- Jeux et quiz,
- Ateliers mémoire,

- Activités manuelles et artistiques,
- Cuisine et dégustation,
- Chant et musique,
- Réalisation de la Gazette de Saint Vincent.

Des activités physiques et de maintien de l'autonomie

- Activités physiques adaptées,
- Mobilité et éveil corporel,
- Jeux sportifs,
- Activités favorisant l'équilibre, la coordination et la motricité.

Des activités sociales et culturelles

- Spectacles,
- Lotos et jeux de société,
- Repas à thème,
- Événements festifs,
- Rencontres intergénérationnelles,
- Rencontres avec d'autres établissements,
- Participation aux événements organisés sur le territoire.

Des activités favorisant le bien-être

- Ateliers bien-être,
- Activités sensorielles,
- Médiation animale,
- Activités adaptées aux capacités et aux besoins de chacun.

Certaines activités de la vie quotidienne ayant du sens pour la personne peuvent également devenir des occasions de participation : cuisine, préparation d'un repas, jardinage, pliage du linge ou autres activités.

Sortir de la Résidence

La vie sociale se poursuit également à l'extérieur de l'établissement.
Des sorties sont régulièrement proposées afin de maintenir les liens avec la vie locale et le territoire.
Selon les projets, elles peuvent notamment permettre de se rendre :

- Au marché ;
- Au restaurant ;
- À la médiathèque ;
- À un spectacle ;
- Aux arènes ;
- À un événement culturel ou festif ;
- Aux manifestations organisées au Grau-du-Roi ;
- À des rencontres avec d'autres établissements ou structures.

Les sorties sont organisées en tenant compte des souhaits des résidents, de leurs capacités et des conditions nécessaires à leur sécurité.

Maintenir les liens autrement

Lorsque les visites sont difficiles ou que vos proches vivent loin, le maintien des relations peut également être facilité par :

- Le téléphone,
- Les échanges en visioconférence ou par internet,
- Le courrier,
- Tout autre moyen adapté à vos habitudes et à vos possibilités.

Les professionnels peuvent vous accompagner dans l'utilisation de ces moyens lorsque vous en avez besoin.

Entrer à la Résidence ne signifie pas se couper de sa vie familiale, amicale ou affective : l'établissement veille à favoriser la continuité de ces liens dans le respect de vos choix.

Donner votre avis sur les activités

Vous pouvez à tout moment faire connaître vos envies, proposer une activité ou donner votre avis sur celles qui vous sont proposées.

Une **Commission animation** permet également aux résidents de participer à l'évolution du programme d'activités.

Elle permet notamment :

- De recueillir l'avis des résidents,
- D'identifier les activités appréciées,
- De faire émerger de nouvelles propositions,
- D'adapter les activités aux attentes et aux capacités des personnes accueillies,
- De préparer certains projets ou événements.

Les familles peuvent également contribuer à la vie sociale et faire connaître leurs propositions.

Rester citoyen

L'entrée en EHPAD ne modifie pas votre qualité de citoyen.

Vous pouvez continuer à exercer vos droits civiques et notamment votre droit de vote.

Lors des différentes élections, la Résidence veille à faciliter, dans la mesure de ses possibilités et dans le respect des dispositions applicables, l'exercice de ce droit.

Vous pouvez également participer à la vie et aux décisions de la Résidence notamment :

- En vous présentant ou en participant au Conseil de la Vie Sociale (CVS),
- En participant aux commissions,
- En répondant aux enquêtes de satisfaction,
- En formulant des propositions,
- En exprimant vos attentes ou vos remarques auprès des professionnels.

La participation des résidents constitue une dimension essentielle du fonctionnement de la Résidence

Liberté de conscience et vie spirituelle

La Résidence respecte votre liberté de conscience, vos convictions et vos croyances.
Vous êtes libre de pratiquer la religion de votre choix ou de n'en pratiquer aucune.
Vous pouvez recevoir la visite d'un représentant du culte de votre choix, dans le respect de votre volonté et du fonctionnement de l'établissement.
Une chapelle est présente au sein de la Résidence et des temps religieux y sont régulièrement proposés.
Ces propositions restent entièrement facultatives.
La Résidence dispose également d'un référent Laïcité, qui peut être sollicité lorsque cela est nécessaire.

Communiquer et partager la vie de la Résidence

Différents supports permettent de vous informer sur la vie de l'établissement :

- Affichage des programmes d'activités,
- Informations dans les différentes unités,
- Comptes rendus du Conseil de la Vie Sociale,
- Menus,
- Informations adressées aux familles,
- Gazette de Saint Vincent, réalisée avec la participation des résidents.

La Gazette permet notamment de partager les événements de la Résidence, de valoriser les activités réalisées et de donner une place à l'expression des résidents.

VOTRE EXPRESSION, VOTRE PARTICIPATION ET VOS DROITS

Le conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance destinée à favoriser l'expression et la participation des résidents et de leurs proches à la vie de l'établissement.
Il est composé notamment de représentants :

- Des résidents,
- Des familles ou représentants légaux,
- Des professionnels,
- De l'organisme gestionnaire.

Le CVS se réunit au moins trois fois par an.

Il donne son avis et peut formuler des propositions sur les questions concernant le fonctionnement de la Résidence et notamment :

- L'organisation de la vie quotidienne,
- Les activités et la vie sociale,
- Les prestations proposées,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- Le règlement de fonctionnement,
- Le projet d'établissement,
- La démarche d'amélioration de la qualité,
- Les droits et libertés des personnes accompagnées.

Les comptes rendus du CVS sont portés à la connaissance des résidents et des familles.
Vous pouvez vous rapprocher de vos représentants au CVS pour leur transmettre une question ou une proposition.

D'autres moyens pour vous exprimer

Le CVS n'est pas le seul moyen de participer à la vie de la Résidence.
Vous pouvez également vous exprimer à travers :

- La Commission animation,
- La Commission restauration,

Une enquête de satisfaction est régulièrement proposée aux résidents et aux familles afin de recueillir leur avis sur les différentes prestations.
Les résultats contribuent à définir les actions d'amélioration de la Résidence.

Faire une remarque, exprimer une satisfaction, une demande, une plainte ou une réclamation

Vous avez le droit d'exprimer une difficulté, une insatisfaction ou un désaccord concernant votre accompagnement ou le fonctionnement de la Résidence.
Votre demande peut être formulée oralement ou par écrit.
Un formulaire existe, vous pouvez le demander à l'accueil ou à un membre du personnel.
Les plaintes et réclamations contribuent également à identifier les difficultés et à améliorer les pratiques de l'établissement.

La personne qualifiée

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou si vous rencontrez une difficulté que vous ne parvenez pas à résoudre avec l'établissement, vous pouvez faire appel gratuitement à une personne qualifiée.
La personne qualifiée est extérieure à la Résidence.

La liste actualisée des personnes qualifiées et les modalités permettant de les saisir sont disponibles auprès de l'accueil et dans la fiche pratique « Contacts et recours » remise avec vos documents d'accueil.

Vos droits fondamentaux

Votre accueil et votre séjour s'inscrivent dans le respect des droits et libertés reconnus à toute personne accompagnée.

Vous avez droit :

- Au respect de votre dignité et de votre intégrité,
- Au respect de votre vie privée et de votre intimité,
- Au respect de vos convictions et de votre liberté de conscience,
- À votre sécurité,
- À la confidentialité des informations qui vous concernent,
- À une information adaptée et compréhensible,
- À un accompagnement individualisé,
- Au respect de vos choix et de votre consentement,
- À la participation aux décisions qui vous concernent,
- Au maintien de vos relations familiales, affectives et sociales,
- À l'exercice de vos droits civiques,
- À la liberté d'aller et venir, dans le respect des dispositions nécessaires à votre protection.

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie, qui présente ces droits de manière détaillée, vous est remise avec le présent livret et est affichée dans l'établissement.

Ces principes constituent également des engagements pour l'ensemble des professionnels de la Résidence.

Votre liberté d'aller et venir

La liberté d'aller et venir constitue un droit fondamental.
L'entrée en EHPAD ne signifie pas que vous perdez la possibilité de vous déplacer, de sortir ou de maintenir vos activités à l'extérieur.
La Résidence recherche un équilibre entre le respect de votre liberté et la nécessité de vous protéger lorsque votre situation présente un risque particulier.
Lorsque des difficultés apparaissent, elles font l'objet d'une évaluation individualisée. Les professionnels recherchent avec vous et, lorsque cela est nécessaire, avec les personnes qui vous accompagnent, les solutions les moins contraignantes possibles.

Toute mesure particulière doit être adaptée à votre situation, proportionnée aux risques identifiés et régulièrement réévaluée.

Une organisation adaptée au sein de l'unité protégée « Cantou »
L'unité protégée « Cantou » accueille des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou des troubles neurocognitifs apparentés nécessitant un environnement sécurisé et un accompagnement adapté.
L'organisation sécurisée de cette unité a pour objectif de permettre aux résidents de se déplacer librement dans les espaces qui leur sont accessibles tout en limitant les risques liés notamment à la désorientation ou à une sortie non accompagnée susceptible de les mettre en danger.
L'accueil en unité protégée ne constitue pas, à lui seul, une suppression de la liberté d'aller et venir.
Les possibilités de déplacement et de sortie sont appréciées en fonction de la situation de chaque résident, de ses capacités, de ses souhaits et des risques identifiés.

Ces mesures peuvent, lorsque la situation le justifie, être formalisées dans l'annexe au contrat de séjour prévue à cet effet.
L'objectif reste toujours de rechercher **la mesure la moins contraignante possible**, conciliant liberté, autonomie et sécurité.

Votre droit à l'information et votre consentement

Vous avez le droit de recevoir **une information claire, compréhensible et adaptée à votre situation** sur votre accompagnement et votre état de santé.
Votre consentement est recherché pour les décisions et interventions qui vous concernent.
Vous pouvez poser des questions, demander des explications complémentaires et exprimer votre accord ou votre refus.

Le respect de votre vie privée et de votre intimité

Votre chambre constitue votre espace personnel.
Les professionnels veillent au respect de votre intimité dans tous les actes de la vie quotidienne et notamment lors :

- Des soins,
- De la toilette et de l'habillage,
- Des temps de repos,
- Des visites,
- Des échanges personnels et familiaux.

Votre vie affective et relationnelle relève également de votre vie privée.
Les professionnels adoptent une attitude respectueuse, discrète et non jugeante, dans le respect des droits et de la sécurité de chacun.

Confidentialité et protection de vos informations

Les professionnels sont soumis au secret professionnel et à une obligation de confidentialité.
Les informations administratives, sociales et médicales nécessaires à votre accompagnement sont recueillies et conservées dans des conditions permettant d'en assurer la protection.
Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées et dans la limite des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les informations utiles à la coordination et à la continuité de votre accompagnement peuvent être partagées entre les professionnels concernés dans le respect des règles applicables.

La Résidence veille également à la protection de vos données personnelles et de vos données de santé.
Une information spécifique relative au traitement de vos données personnelles et à l'exercice de vos droits est mise à votre disposition.

Accéder aux informations qui vous concernent

Vous pouvez demander à accéder aux informations et documents vous concernant dans les conditions prévues par la réglementation.
Cela concerne notamment les informations contenues dans votre dossier médical et dans votre dossier d'accompagnement.
L'établissement peut vous informer sur les modalités permettant d'effectuer cette demande.
Vous pouvez, selon votre situation, être accompagné par la personne de votre choix dans cette démarche.

Votre droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées à l'occasion des activités et événements organisés par la Résidence.
Votre image ne peut être utilisée ou diffusée que dans le respect de vos droits et des autorisations nécessaires.
Vous pouvez accepter ou refuser certaines utilisations de votre image et revenir sur votre choix selon les modalités qui vous sont précisées.
Votre refus n'a aucune conséquence sur votre accompagnement ni sur votre possibilité de participer aux activités.

La personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance.
Il peut s'agir d'un parent, d'un proche ou de toute personne en qui vous avez confiance.
La désignation est faite par écrit.
Vous pouvez la modifier ou y mettre fin à tout moment.
Une information spécifique sur la personne de confiance vous est remise lors de votre admission.

Vos directives anticipées

Vous pouvez, si vous le souhaitez, rédiger des directives anticipées.
Elles vous permettent d'exprimer par avance vos souhaits concernant les décisions médicales à prendre dans l'hypothèse où vous ne seriez plus en mesure d'exprimer vous-même votre volonté.

Vous pouvez les modifier ou les révoquer à tout moment.

SECURITE

Un environnement sécurisé

La Résidence met en œuvre différents dispositifs permettant d'assurer la sécurité des résidents tout en préservant autant que possible leur autonomie.
Les locaux sont adaptés à l'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie et disposent d'équipements facilitant les déplacements, de mains courantes et barres d'appui, de dispositifs de sécurisation des accès, d'équipements adaptés à l'accompagnement et aux transferts, de dispositifs de sécurité incendie.
Les installations techniques font l'objet des contrôles et opérations de maintenance nécessaires.

Un système d'appel à votre disposition

Un système d'appel est mis à disposition des résidents afin de pouvoir solliciter les professionnels lorsque cela est nécessaire.
Il permet d'appeler l'équipe de jour comme de nuit.
Les professionnels vous expliquent son fonctionnement lors de votre installation et veillent à ce qu'il soit adapté et accessible à votre situation.
Si vous constatez un dysfonctionnement, il est important de le signaler rapidement à un professionnel.
Le projet d'établissement prévoit la disponibilité d'un dispositif d'appel 24 heures sur 24.

La sécurité incendie

La Résidence répond aux obligations de sécurité incendie applicables à l'établissement.
Les professionnels sont régulièrement formés aux conduites à tenir en cas d'incendie et à la mise en sécurité des personnes.
Les consignes de sécurité sont affichées dans l'établissement.
Les professionnels assurent la mise en sécurité des résidents selon les procédures prévues par l'établissement.

Les situations exceptionnelles

La Résidence dispose d'une organisation permettant de faire face à des événements exceptionnels susceptibles d'affecter la sécurité ou la continuité de l'accompagnement.
Ces situations peuvent concerner : une vague de chaleur ou un épisode climatique important, une épidémie, une interruption importante d'électricité ou d'eau, un événement climatique, une inondation, un incendie ou toute autre situation nécessitant une organisation particulière.

Ces dispositifs prévoient notamment l'organisation des professionnels, la continuité de l'accompagnement et des soins, la mobilisation des moyens nécessaires et la coordination avec les partenaires et autorités compétentes.

La Résidence s'inscrit également dans le **Plan Communal de Sauvegarde du Grau-du-Roi**, permettant une coordination avec la collectivité lors de situations majeures.

La sécurité est l'affaire de tous

Résidents, proches, visiteurs et professionnels contribuent ensemble à la sécurité de la Résidence.
Il est notamment important de :

- Respecter les consignes de sécurité affichées,
- Signaler tout équipement défectueux ou situation inhabituelle,
- Ne pas modifier les installations techniques de la chambre sans accord préalable,
- Respecter les règles relatives aux équipements électriques,
- Suivre les indications des professionnels lors d'une situation exceptionnelle.

Les règles plus détaillées relatives à la sécurité, à l'usage des locaux et aux équipements sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

La démarche qualité et d'amélioration continue

Votre avis contribue à améliorer la Résidence

Votre expérience et celle de vos proches constituent une source essentielle d'amélioration.
Votre avis peut être recueilli à travers : le Conseil de la Vie Sociale, les commissions animation et restauration, les enquêtes de satisfaction, les échanges avec les professionnels, les plaintes et réclamations, les propositions formulées au cours de votre séjour.
Les résultats des enquêtes de satisfaction sont analysés et contribuent à définir les actions d'amélioration de l'établissement.
Faire connaître une difficulté, une remarque ou une proposition participe directement à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.
Le projet d'établissement prévoit notamment une enquête annuelle de satisfaction et associe les résidents et les familles aux différentes modalités de participation.

VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'EHPAD

Une équipe à votre écoute

Tout au long de votre séjour, vous pouvez vous adresser aux professionnels de la Résidence en fonction de votre demande.

Pour votre vie quotidienne et votre accompagnement

Votre **soignant référent** constitue un interlocuteur privilégié pour vous et vos proches.

Vous pouvez également vous adresser aux aides-soignants, infirmiers et autres professionnels qui vous accompagnent quotidiennement.

Pour l'organisation des soins

Vous pouvez vous rapprocher de :

- L'Infirmière coordinatrice (IDEC),
- L'Infirmière en Pratique Avancée (IPA),
- Votre médecin traitant,
- Le médecin coordonnateur, pour les questions relevant de la coordination médicale de l'établissement.

Pour un soutien psychologique ou votre Projet d'Accompagnement Personnalisé

La psychologue peut être sollicitée pour un accompagnement psychologique, un temps d'écoute ou pour les questions relatives à votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Pour la vie sociale et les activités

Les animatrices peuvent vous renseigner sur les activités, les sorties, les événements et les projets de vie sociale de la Résidence.

Pour une question administrative ou financière

L'équipe administrative et l'accueil peuvent vous accompagner concernant notamment :

- Votre dossier administratif,
- La facturation,
- Les aides financières,
- Les documents liés à votre séjour,
- Les démarches et informations pratiques.

Pour une difficulté, une réclamation ou une question relative à vos droits

Vous pouvez vous adresser directement à la Direction, mais également à tout professionnel en qui vous avez confiance.

Documents et informations disponibles

Vous pouvez notamment demander à consulter ou obtenir auprès de l'accueil :

- Le règlement de fonctionnement,

- Le projet d'établissement ou sa synthèse,
- Les comptes rendus du Conseil de la Vie Sociale,
- La liste des représentants du CVS,
- La liste des personnes qualifiées,
- Les tarifs en vigueur ;
- Les informations relatives à la personne de confiance,
- Les formulaires relatifs aux directives anticipées,
- Les informations relatives à la protection de vos données personnelles,
- Les programmes d'animation,
- Les menus,
- Les procédures ou formulaires utiles à votre séjour.

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous solliciter

Aucune question n'est inutile lorsqu'elle concerne votre accompagnement, vos droits ou votre vie au sein de la Résidence.

Les professionnels sont à votre disposition pour vous informer, vous orienter vers le bon interlocuteur ou vous accompagner dans vos démarches.

Vous pouvez vous adresser à nous directement ou demander à être reçu par le professionnel concerné.

Le présent livret d'accueil est élaboré conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, notamment de son article L.311-4, issues de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il a pour objet de présenter la Résidence Saint Vincent, son fonctionnement, les prestations proposées ainsi que les droits et modalités de participation des personnes accueillies. La Charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement sont remis avec le présent livret.

Un exemplaire du présent document vous sera remis (ou à votre la personne chargée de la mesure de protection juridique, le cas échéant) lors de la visite d'admission et sur demande pour tout autre membre de la famille ou à un de vos proches.

ACCUEIL

Une permanence d'accueil est assurée :

- **Du lundi au vendredi,**
- **De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.**

En dehors de ces horaires, les professionnels présents dans l'établissement peuvent vous orienter selon la nature de votre demande.

Un seul numéro

04.66.73.67.00

Une seule adresse

EHPAD Résidence Saint Vincent
16 rue de l'Egalité
30240 LE GRAU-DU-ROI

Une seule adresse mail

ehpad.stvincent@ville-legrauduroi.fr